



Centre de documentation,
d'animation et de formation
sur la solidarité internationale et le développement durable

Agenda 21 et développement durable

Nous vous proposons ici :

- une sélection d'ouvrages et de guides disponibles **en ligne** pour commencer l'élaboration d'un agenda 21 local,
- une sélection de guides pratiques sur le développement durable
- et une sélection des sites.

Agenda 21

Collectivités : Démarrez un agenda local 21. CERDD. 2009, 32 p.

Accompagnement, questionnements, recommandations, enjeux de la démarche agenda 21

=> [Télécharger](#)



Guide pour l'élaboration d'un Agenda 21 local.

Conseil Général Finistère, 19 p.

Ce guide est un des outils de travail proposé aux collectivités qui souhaitent s'engager dans l'élaboration d'un Agenda 21 local. Il a pour objectif d'apporter une aide aux petites collectivités. Le terme « petite collectivité » désigne avant tout des communes ou groupements de communes disposant de peu de moyens humains et financiers. Il s'agit donc, à travers ce guide, de proposer à ces collectivités des clés pour mener à bien l'élaboration et la mise en œuvre d'un Agenda 21.

=> [Télécharger](#)



Construire une politique de développement durable ? CERDD, septembre 2008, Les Contrats de Plan Etat/Région, et les contrats de ville, tout comme la mise en place des Agendas 21 locaux, encouragent désormais l'ancrage territorial des politiques de développement durable. Les collectivités locales sont en première ligne pour conduire les mutations en faveur du développement durable, au plus près des citoyens. Le **"guide des collectivités pour comprendre et agir - construire une politique de développement durable"**, en quatre volets (**un manuel de synthèse, trois manuels d'approfondissement**) vient apporter des réponses aux questions suivantes :

- ▶ D'où vient l'idée d'un développement durable ?
- ▶ Quels en sont ses fondements ?
- ▶ Ses principes ?
- ▶ Comment l'appliquer ?
- ▶ Avec quels outils ?





Centre de documentation, d'animation et de formation

sur la solidarité internationale et le développement durable

Ce guide comprend :

- 15 principes pour l'action. CERDD, septembre 2008, 17 p. => [Télécharger](#)
- Dessine moi un Agenda 21 - Méthodologie globale d'un Agenda 21. CERDD, 2006, 16 p.

Le Comité 21, organisme national chargé de promouvoir le développement durable, définit l'Agenda 21 comme « un programme d'actions, définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable du territoire ». La réalisation d'un Agenda 21 local doit ainsi permettre d'« apprivoiser » la complexité des relations entre les trois sphères du développement durable (sociale, économique et environnementale), dont l'harmonisation est souvent décrite en termes abstraits dans les documents spécialisés. L'Agenda 21 local peut donc être défini comme une réponse pratique, de terrain, adaptée aux besoins spécifiques de lieux particuliers, à l'appel international en faveur du développement durable.

=> [Télécharger](#)

Plus d'informations sur le site du CERDD <http://www.cerdd.org/spip.php?article342>



Agenda 21, Plan Climat... N'hésitez plus ! : Manifeste À l'attention des élus, directeurs des services et chefs de projets de développement durable. CERDD, octobre 2011, 6 p.

=> [Télécharger](#)



Repères pour l'agenda 21 local. Laurent COMELIAU ; Nathalie HOLEC ; Jean Pierre PIECHAUD, 4D, 2002, 135 p.

Ces repères sont le produit de débats et d'échanges menés avec de multiples acteurs : collectivités territoriales, associations, entreprises, universitaires, chercheurs, services de l'Etat... Après un rappel sur la définition et les principes du développement durable, ils donnent des aperçus aussi nombreux que possible sur les expériences et les pratiques de terrain ou encore sur les outils méthodologiques, législatifs ou réglementaires existants. Bien que la démarche d'Agenda 21 local s'adresse à tous les territoires, elle a historiquement concerné les villes, ce qui explique la place accordée dans cet ouvrage à la question du développement urbain durable.

=> [Télécharger](#)

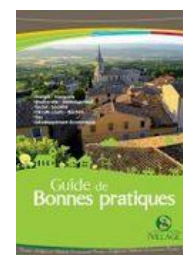


Développement durable

Guide de bonnes pratiques. Notre village, 2011, 63 p.

Ce guide reflète les expériences les plus démonstratives des collectivités engagées dans l'élaboration d'un Agenda 21 local avec l'Association Nationale Notre Village. Il a été conçu comme un outil opérationnel : organisé en fiches pratiques, il contient des éléments de méthode, des exemples de bonnes pratiques, des « idées pour agir » inspirées d'expériences conduites sur des collectivités de moins de 3500 habitants. Il s'enrichira au fil du temps avec les nouvelles expériences menées sur vos territoires.

=> [Télécharger](#)





Centre de documentation, d'animation et de formation

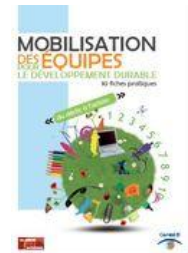
sur la solidarité internationale et le développement durable

Mobilisation des équipes pour le développement durable, 10 fiches pratiques.

Comité 21, mars 2009, 124 p.

Guide sous forme de fiches pratiques élaboré par le Comité 21 afin d'appuyer la nécessaire mobilisation autour du projet de développement durable.

=> [Télécharger](#)



Kit de survie du porteur de projet Développement Durable . Réseau PQA, 2009, 32 p.

PQA est un centre de ressources sur le développement territorial en Aquitaine. Au terme de ce cycle de formation-action sur les agendas 21 locaux, un "kit de survie du porteur de projet Développement durable" à caractère ludique et pédagogique a été réalisé sous forme de fiches. Il se veut être le pense-bête pour construire une démarche de développement durable au sein de votre projet de territoire.

=> [Télécharger](#)



Guide "Les collectivités et l'éco responsabilité", Associations des Maires de France et Associations départementales de maires, septembre 2008, 104 p.

Élaboré à partir d'enseignements tirés d'expérimentations menées par des collectivités volontaires et enrichi par de nombreux exemples d'actions et retours d'expériences, ce guide s'attache à apporter aux élus et aux agents des moyens d'engager et de pérenniser des démarches éco-responsables.

Il s'efforce de répondre de façon concrète, argumentée et pragmatique aux questions que se pose le chef de projet lorsqu'il lance une telle démarche

=> [Télécharger](#)



Guide de l'agent éco-responsable. Conseil général des Alpes de haute-Provence, 9 p.

L'éco-responsabilité, c'est l'engagement que nous pouvons tous prendre pour que nos modes de fonctionnement contribuent à préserver les ressources naturelles de la planète. Soucieux d'être exemplaire dans ce domaine, le département des Alpes de Haute-Provence édite un guide pratique à destination de l'ensemble de ses agents afin que chacun, puisse adapter son comportement grâce à des gestes simples.

=> [Télécharger](#)



Sites



Association 4D, Dossiers et débats pour le développement durable

www.association4d.org

4D a été créée en 1993, après le sommet de Rio, afin de constituer un **réseau citoyen** pour la promotion du **développement durable** et le suivi des engagements pris par la France, comme par les autres états membres de l'ONU.



Centre de documentation, d'animation et de formation

sur la solidarité internationale et le développement durable



CERDD, Centre de ressources du développement durable

<http://www.cerdd.org/>

Le CERDD assure une mission d'information sur le développement durable et les initiatives de collectivités, acteurs privés, associatifs ou particuliers.



Agora 21

<http://www.agora21.org/>

L'ensemble des documents références du développement durable sont accessibles sur ce site. Les informations sont complètes et accompagnées de nombreux liens Internet. Les thématiques d'entrées sont l'environnement, le développement social, l'économie et le marché, gestion durable du territoire, information et gouvernance, éducation et formation, science et recherche... Mots clés : eau, énergie, biodiversité, participation, sociale, économique, acteurs ressources, ressources documentaires, textes internationaux, loi.



Observatoire national des agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable

www.observatoire-territoires-durables.org

L'objectif global du projet de l'Observatoire est de soutenir l'implémentation de démarches territoriales de développement durable et de contribuer à une amélioration globale des

pratiques.

Pour cela, les partenaires à l'origine du projet ont décidé de constituer un réseau d'échanges, une plateforme ressources pour les territoires afin de co-construire des repères pour l'action.

En tant qu'acteur national en relation étroite avec les collectivités locales, les associations, l'Etat et ses services déconcentrés, il représente une passerelle inédite pour tous les acteurs du territoire et doit maintenir cette vocation première.



Agenda 21 des Territoires

<http://www.agenda21france.org/agenda-21-de-territoire/index.html>

Vous y trouverez des textes de références, des indications méthodologiques, un recensement des initiatives illustrées par une cartographie et des fiches dédiées, un calendrier des évènements ainsi que les actualités



Comité 21

www.comite21.org/

Le Comité 21 est un réseau d'acteurs engagé dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable. Il a pour mission de créer les conditions d'échange et de partenariat entre ses adhérents issus de tous secteurs afin qu'ils s'approprient et mettent en œuvre, ensemble, le développement durable à l'échelle d'un territoire. Composé de quatre collèges, il réunit les parties prenantes concernées en France : entreprises (multinationales et PME), collectivités (des communes aux régions), associations (d'environnement, de développement, de solidarité locale, de défense des droits humains ...), institutions, établissements d'enseignement supérieur et médias. Ce réseau de plus de 470 adhérents fonde son action sur le partenariat pluri-acteurs et sur l'action concrète. Le PNUE et le PNUD en sont membres de droit.



L'Ademe

www.ademe.fr



Centre de documentation, d'animation et de formation

sur la solidarité internationale et le développement durable

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle conjointe des ministères de l'Environnement, de l'Energie et de la Recherche. Ses domaines d'intervention sont l'air, le bruit, les déchets, l'énergie, le management environnemental, les sites et sols pollués, les transports. L'agence a pour mission de susciter, animer, faciliter, coordonner ou réaliser des opérations ayant pour objet la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie. L'ADEME intervient sous la forme de conseils et expertises, élaboration d'outils méthodologiques, financement d'aide à la décision, d'opérations exemplaires et de projets. Ce site présente les aides financières et conseils que propose l'ADEME, ses publications dans différents domaines environnementaux. Mots clés : maîtrise de l'énergie, déchets, financement, acteurs ressources, documents ressources.